

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c. —

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

PRIX DE L'ABONNEMENT VILLE..... Un an... 8 fr. Six mois... 5 fr. EXTÉRIEUR. Un an... 10 fr. Six mois... 6 fr.

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, A. ALLIER.

Étampes. — Imprimerie de A. ALLIER.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 24 Décembre 1877.

Table of train schedules with columns for stations, departure times, and arrival times for various routes.

Bulletin politique.

Le sous-préfet d'Étampes a commencé à se mettre en rapport avec les maires de l'arrondissement. Il était mardi dernier à Méréville, où il avait réuni les maires de la vallée. Il devait se rendre vendredi à Angerville, quand la mort regrettable d'un homme de bien, M. Bertrand Lefebvre, juge au tribunal d'Étampes, dont les obsèques ont eu lieu hier, l'a forcé de remettre à dimanche la réunion des maires d'Angerville, Pussay, Monnerville, Chalou, Thionville et Congerville. Le but de ces réunions est d'étudier l'état des chemins. On sait que la dotation de la caisse instituée par l'article 6 de la loi du 4 juillet 1868 pour l'achèvement des chemins vicinaux est à peu près épuisée, et l'Etat va se trouver dans l'impuissance de donner satisfaction aux nombreuses demandes formulées chaque jour par les départements et les communes. Le Ministre de l'Intérieur s'est préoccupé de cette situation et en a fait l'objet d'un rapport adressé au Président de la République.

Bien qu'il ait été beaucoup fait depuis plusieurs années en faveur des chemins vicinaux, dit M. de Marcère, bien que notre pays occupe un des premiers rangs dans le monde sous le rapport de la vicinalité, il reste encore beaucoup à faire. Les chemins de grande communication et d'intérêt commun sont loin d'être terminés dans les départements pauvres, et dans les autres un grand nombre de chemins vicinaux ordinaires d'une utilité incontestable restent inachevés. Les rapports qui sont soumis chaque année en exécution de la loi du 4 juillet 1868, ne laissent aucun doute à cet égard.

L'achèvement des chemins vicinaux est d'ailleurs une œuvre dont il est bien difficile de prévoir la fin; de nouveaux besoins surgissent chaque jour par suite du déplacement des courants de la circulation.

M. le Ministre de l'Intérieur pense donc que l'Etat doit continuer à prêter, dans une large mesure, son concours à une œuvre à laquelle se lie si intimement la prospérité du pays. Mais sous quelle forme ce concours doit-il se manifester? Faut-il augmenter les subventions ou doit-on, au contraire, donner une plus grande extension aux opérations de la chaîne des chemins vicinaux? Ce sont là des questions qui exigent le plus sérieux examen, et le Ministre a proposé d'en confier l'étude à une commission composée de membres du Parlement et de fonctionnaires spéciaux.

Cette commission aura à examiner, en outre, si la loi de 1836 ne doit pas être modifiée; elle devra notamment donner son avis sur deux projets émanés de l'initiative parlementaire, l'un ayant pour but la transformation de la prestation en nature en un impôt pécuniaire et proportionnel, l'autre tendant à assurer l'en-

tretien du réseau, c'est-à-dire la conservation de l'énorme capital dépensé depuis quarante ans; enfin, elle examinera s'il y a lieu de réviser les articles 44 et 45 de la loi de 1836 relatifs à l'organisation du personnel vicinal et aux subventions industrielles, ainsi que l'ont demandé un grand nombre de Conseils généraux.

Dans la commission instituée sous la présidence du Ministre, nous remarquons avec satisfaction la présence de M. Gilbert-Boucher, notre sénateur, président du Conseil général de Seine-et-Oise, et aussi celle de M. de Crisenoy, conseiller d'Etat, directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'Intérieur et ancien préfet de Seine-et-Oise.

Donc, nous sommes certain que la question des chemins vicinaux sera étudiée par des hommes compétents. En ce qui concerne notre arrondissement, la situation des chemins est généralement assez bonne. Ce dont nous aurions besoin, ce sont plutôt des lignes secondaires de chemin de fer. Il serait à désirer que le chemin de fer de Chartres à Étampes pût être établi promptement et qu'il se continuât sur Pithiviers. On reliait ainsi de grandes lignes et notre arrondissement se trouverait vivifié d'une manière importante.

A la Chambre, on a entendu et applaudi la lecture du projet de loi de M. Léon Say sur la création de la dette amortissable par annuités, sur l'ouverture, au ministère des Travaux publics, d'un crédit de 331 millions pour le rachat des chemins de fer, sur l'autorisation, pour le Ministre des Finances, d'émettre pour la même somme des rentes 3 0/0 amortissables et de convertir les obligations pour travaux publics.

Un débat s'est élevé sur la question de savoir si le projet serait renvoyé à la commission du budget, comme le demandaient MM. Léon Say et Gambetta, ou à une commission spéciale, comme le voulaient MM. Haentjens et Rouher. M. le Ministre des Finances l'a emporté.

La Chambre a voté le budget de la guerre et celui de la marine avec ses deux annexes sur le service colonial et sur la caisse des invalides de la marine. Elle a commencé la discussion sur le budget de l'instruction publique.

Elle a invalidé les élections de MM. Cardeneau, Peyrusse et Dusaussoy; elle a ajourné le vote des élections de MM. de Puiborneau et Monteils et validé les élections de MM. Gaslonde, d'Arenberg, de Lagrange et Livois.

La Chambre des députés a adopté la proposition de M. Bardoux modifiant la législation sur l'état de siège et l'article unique qui traitait de la proposition de loi sur le colportage. Cet article déclare que la législation en vigueur ne s'applique pas à la presse périodique. Une

simple déclaration suffira donc pour donner le droit de colporter les journaux.

Elle a également adopté, après déclaration d'urgence, trois projets de loi approuvant des conventions relatives au raccordement des sections belges et françaises des chemins de fer de Cambrai à Douv, de Gory à Signeulx et de Saint-Armand à Antoing.

Le Sénat a été convoqué pour entendre M. de Lorgeril poser une question au gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre à la suite des déclarations de la Cour des Comptes dans son rapport sur l'exercice 1870. M. de Lorgeril a fait un long réquisitoire contre le gouvernement de la Défense nationale et les actes de son administration financière. Il a extrait soigneusement du rapport de la Cour des Comptes toutes les irrégularités constatées, en supprimant avec un soin égal les excuses que la Cour des Comptes avait trouvées dans sa situation exceptionnelle de 1870. Pour lui répondre, M. Dufaure n'a eu qu'à combler cette lacune volontaire et à rappeler la suite déjà donnée par le gouvernement aux réclamations de la Cour des Comptes, et il a mis à néant, ainsi que M. d'Audiffret, les accusations de l'audacieux sénateur.

Après M. de Lorgeril, c'est M. Béhic, le bonapartiste, qui a pris à partie avec un insuccès égal l'ancien président de la commission des marchés.

M. de Lorentz est revenu sur ces fameuses pièces comptables qui avaient disparu, disait-on, du dossier de la Cour des Comptes. M. le Ministre des Finances a dit où sont les pièces et quelle est la commission qui les étudie.

Le Sénat avait à constituer ses bureaux et à nommer les deux commissions qui auront à étudier les projets de loi sur l'état de siège et sur l'amnistie pour délits de presse, adoptés par la Chambre des députés. Sur les neuf bureaux élus, quatre sont composés de membres de la droite, quatre de sénateurs de la gauche et un de sénateurs constitutionnels. Dans les deux commissions, la majorité de cinq contre quatre appartient à la droite. Il faut donc s'attendre à ce que les rapports soient contraires aux deux projets de loi, mais cela ne préjuge en rien sur la majorité du scrutin.

La Chambre des députés et le Sénat ont adopté à l'unanimité un projet de loi statuant que les funérailles de Claude Bernard, une des illustrations scientifiques de la France, auront lieu aux frais de l'Etat.

Bulletin de la guerre.

En Europe. — En réalité, la guerre est suspendue; mais les opérations militaires continuent, et la principale de toutes est sur le point de s'effectuer. Les Russes, déjà virtuellement maîtres de Constantinople, vont y faire leur entrée.

c'est dans ses bras qu'il remit sain et sauf celui qu'il venait de sauver.

Pendant ce temps, au second étage, Henri trouvait M^{lle} Dubourg sans connaissance, étendue sur le parquet au milieu de la chambre, où les flammes commençaient seulement à entrer. Mais sous ses pieds et dans une pièce voisine ouvrant sur le jardin, du côté du hangar, il entendait les craquements du bois des plafonds et des cloisons, les états du feu et une sorte de murmure ou de sifflement produit par les flammes. Celles-ci, sur la façade du jardin, où le feu avait plus d'intensité, s'élevaient plus haut que le faite du toit.

Henri, environné de flammes, était sur un volcan. Il tira du lit une couverture de laine, dans laquelle il enveloppa la jeune fille, puis il la prit dans ses bras, se redressa plein d'énergie et d'audace et entreprit la périlleuse descente sur un escalier dont le feu atteignait le bas en plusieurs endroits.

Sans se troubler, sans se laisser intimider, lentement, serrant Adeline contre lui et profitant avec adresse des moments où les flammes paraissaient hésiter à jaillir, il descendit jusqu'en bas. Pour sortir, il fallait traverser le vestibule dans toute sa longueur, mais entre lui et la porte ouvrant sur la rue deux colonnes de feu s'élevaient, l'une par la porte de la salle à manger, l'autre par la porte du salon, et, furieuses, se croisaient au milieu du vestibule.

Voilà l'obstacle terrible, épouvantable qu'il fallait franchir.

— Mon Dieu, protégez-moi, dit-il. Il prit son élan, bondit au milieu du feu en fermant les yeux et retenant sa respiration, et alla rouler dans la rue, sur la neige, avec son fardeau, à quinze pas de la maison.

Il était couvert de flammes; on se jeta sur lui, et

La note du prince Gortchakof explique bien les motifs de cette occupation. Puisque les cuirassés anglais, français, italiens et autrichiens doivent venir à Constantinople pour protéger leurs nationaux et les chrétiens ottomans, il est tout naturel que les Russes en fassent autant.

Ce sera l'occupation parallèle que la Russie avait jadis proposée aux puissances. Telle est l'argumentation, bien simple, bien innocente du prince Gortchakof.

Mais ce que ne dit pas le rusé diplomate, c'est que la Turquie, secrètement d'accord avec lui, interdit aux puissances l'entrée des détroits.

Aussi, après l'entrée de douze bataillons russes à Constantinople, qui a dû avoir lieu aujourd'hui même, le prince Gortchakof feindra-t-il la surprise de ce qu'ils n'aient pas trouvé dans la Corne-d'Or les cuirassés occidentaux.

Il sera désolé du malentendu; il croyait la chose convenue, et innocemment il se lavera les mains, ajoutant d'ailleurs qu'il est maintenant trop tard, et que, puisque les troupes du tsar sont à Constantinople, il n'y a pas de raison pour qu'elles s'en aillent.

Que s'en suivra-t-il? Nous n'osons le prévoir. Le conseiller d'Etat Onou, ancien premier drogman à l'ambassade de Russie, est arrivé à Constantinople pour régler les détails relatifs aux questions des chemins de fer, des postes et des télégraphes.

Maintenant que les troupes helléniques se sont retirées de la Thessalie, les Circassiens et les bechi-bouzouks ont repris le cours de leurs exploits. Les pillages et les massacres ont recommencé à Damak et dans les autres environs.

Nécrologie.

La science française vient d'être frappée d'une façon cruelle. Le plus grand physiologiste de notre pays, et, nous le disons sans chauvinisme, du monde entier, le maître par excellence, celui que les savants allemands ou anglais ou autres n'ont jamais égalé, Claude Bernard a succombé, dans la nuit de dimanche à lundi, à une affection de la moelle épinière. Il était âgé de soixante-cinq ans.

Claude Bernard était né dans le département du Rhône. Il a obtenu tous les honneurs qu'une personnalité de sa valeur pouvait ambitionner. Il était membre de l'Académie de médecine, de l'Académie des sciences, de l'Académie Française, président de la Société de biologie, professeur au Muséum, professeur au Collège de France. Il avait été nommé sénateur de l'empire; sa haute réputation lui avait valu ce titre, non point ses opinions. Il était commandeur de la Légion-d'Honneur depuis 1867.

C'était un savant modeste; il habitait 40, rue des Ecoles, dans le quartier latin, un appartement tout petit. C'est là que, depuis qu'il souffrait, sont allées visiter toutes les illustrations du monde scientifique; dans la journée de dimanche, le Ministre de l'Instruction publique était venu s'asseoir au chevet du malade.

— On annonce que M. Iselin, vient d'être chargé

sous la neige, on parvint à éteindre le feu qui dévorait ses vêtements.

Non moins heureusement que l'enfant, M^{lle} Dubourg venait d'être sauvée de l'incendie.

Elle n'avait que deux légères brûlures au pied et à la jambe. C'est dans les bras de sa mère, sous ses baisers défilants, qu'elle sortit un instant après de son évanouissement.

La couverture de laine dont le jeune homme avait eu l'heureuse idée d'envelopper Adeline l'avait protégée contre le feu; mais il avait été, lui, beaucoup plus sérieusement atteint. Une large brûlure s'étendait depuis le genou jusqu'à l'épaule sur tout le côté droit de son corps.

Il avait au bras deux autres marques laissées par les flammes et ses cheveux étaient complètement brûlés. On aurait dit que le rasoir avait passé sur sa tête. Par un bonheur inouï, inexplicable, à l'exception de l'oreille droite, légèrement touchée, le feu avait respecté son visage.

Malgré les souffrances atroces qu'il endurait, il parvint à se relever et à se tenir debout, appuyé sur le bras d'un paysan.

A ce moment, la pompe commençait à fonctionner et à couvrir d'eau le foyer de l'incendie, mais il n'était déjà plus possible de rien sauver du mobilier.

— Pyrame! Ou donc est Pyrame? s'écria tout à coup Henri, étonné de ne point le voir près de lui.

— Mais il doit être dans la maison, répondit une femme, il y est rentré tout de suite après avoir apporté l'enfant de M^{lle} Pierson.

EMILE RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro.)

Feuilleton de l'Abeille

(27) DU 16 FÉVRIER 1878.

HISTOIRE D'UN AVARE, D'UN ENFANT ET D'UN CHIEN.

XXVI LA MORT DE PYRAME.

M^{lle} Dubourg voulut s'élaner au milieu des flammes. La pauvre mère voulait tenter de sauver sa fille ou mourir avec elle. Il fallut la force de deux hommes pour l'arrêter et la maintenir à distance du feu.

Tout à coup, Pyrame se fraya un passage en bondissant à travers la foule. Henri le suivait de près. Il avait reconnu la voix de M^{lle} Dubourg, il avait vu la jeune fille à la fenêtre. Bien qu'il ignorât leur arrivée à Percey, il ne prit pas le temps de s'étonner. Il n'eut qu'une pensée : sauver Adeline ou mourir!

Il s'élança vers la porte en tenant son fusil par le canon. Deux vigoureux coups de crosse la firent voler en éclats en le couvrant d'étincelles. Il sauta par-dessus les morceaux de bois enflammés et, suivi de Pyrame, disparut au milieu de la fumée.

Heureusement, il connaissait l'habitation; il monta rapidement l'escalier. Malgré la fumée très-épaisse, les flammes du dehors l'éclairaient.

Sur le carré du premier étage, comme il allait bondir pour atteindre l'étage supérieur, des cris convulsifs frappèrent son oreille.

— Ah! mon Dieu! exclama-t-il, l'enfant, l'enfant de M. Pierson!

Il se rua sur la porte et la jeta en dedans d'un coup d'épée. La chambre était pleine de fumée; les flammes, les unes plates, les autres s'allongeant en spirales, léchaient le plafond et les murs. Le lit de M^{lle} Pierson brûlait; plus loin, dans le fond de la pièce, une flamme venait d'atteindre les rideaux du berceau où l'enfant vagissait à demi asphyxié.

Il enleva l'enfant, bien emmaillotté, et le serra dans ses bras. Mais que faire? Descendre dans la rue, n'était-ce pas perdre la chance qu'il avait encore de sauver M^{lle} Dubourg? D'un autre côté, il comprenait qu'il lui serait impossible de descendre deux étages dans un escalier plein de fumée et de flammes peut-être, avec un double fardeau dont l'un, quoique léger, n'était pas moins précieux que l'autre.

Pyrame tournait autour de lui et paraissait vouloir s'emparer de l'enfant. Mais Henri n'osait pas le lui confier. Cependant toute perte de temps redoublait le danger qu'ils couraient tous. Il se décida.

— Allons, Pyrame, dit-il, à toi le petit. L'intelligent animal ouvrit la gueule.

— Oh! gare-le du feu et ne le laisse pas tomber!...

Les dents de Pyrame s'accrochèrent fortement au maillot.

— Maintenant, lui dit Henri, va t'en, cours!...

Le chien se précipita hors de la chambre et dégringola dans l'escalier. Il passa sous des voûtes de flammes, évita l'atteinte des tisons ardents, et en un instant arriva dans la rue.

Une acclamation formidable l'accueillit. Une vingtaine de personnes se présentèrent pour recevoir l'enfant. Mais Pyrame reconnut M^{lle} Pierson, il courut vers elle, et

d'exécuter, pour les galeries de Versailles, un buste en marbre de Claude Bernard.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Police correctionnelle.

Audience du 13 Février 1878.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé le jugement suivant :

JUGEMENT CONTRADICTOIRE.

— BRISSET Charles-Alexandre, 8 ans, demeurant chez ses parents à Méréville; coups et blessures volontaires, ayant occasionné la mort sans intention de la donner, acquitté comme ayant agi sans discernement et rendu à ses parents.

Conseil municipal d'Etampes.

Dans sa séance du lundi 4 de ce mois, le Conseil municipal a délibéré sur les objets suivants :

Secours éventuels à M^{me} V^e BLIN.

M. le Maire rappelle au Conseil que, depuis plusieurs années, un secours de 300 fr. est accordé à M^{me} V^e BLIN, ancienne concierge de la Mairie; il demande au Conseil de voter cette même somme pour l'année courante.

Le Conseil vote cette somme de 300 fr. à prendre sur les ressources disponibles de l'exercice courant, à titre de secours éventuel à M^{me} V^e BLIN.

Approbation du devis des travaux supplémentaires de l'église Saint-Martin.

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le devis dressé par M. Roguet, architecte à Paris :

4 ^o De travaux supplémentaires exécutés pendant le cours des années 1876 et 1877, à l'église Saint-Martin, montant à.....	41.468 98
2 ^o Et de ceux restant à faire à la même époque, s'élevant à.....	720 00
Ensemble.....	42.188 98

Il donne également communication d'une lettre de M. Roguet, dans laquelle ce dernier déclare que ce devis supplémentaire comprend tout ce qui reste à faire pour l'achèvement complet des travaux de restauration dont la direction lui a été confiée.

M. le Maire fait en outre remarquer qu'une somme de 6,000 francs, affectée au paiement de partie des travaux, figure déjà au budget additionnel de 1877, et que le surplus sera à prendre sur les ressources de l'exercice courant.

Le conseil, après en avoir délibéré, prend acte de la déclaration faite par M. Roguet, que ce devis supplémentaire renferme définitivement tous les travaux de restauration, approuve le devis s'élevant à la somme de 42,188 fr. 98 c., et dit que le montant en sera payé, savoir :

1^o Au moyen de 6,000 fr. qui ont déjà été portés au budget additionnel de 1877;

2^o Et le surplus à imputer sur les autres fonds libres du même exercice;

Et exprime le vœu que M. Roguet abandonne ses honoraires sur lesdits travaux ainsi qu'il en a lui-même fait la proposition.

Nomination de répartiteurs.

M. Decolange expose au Conseil que, par suite de sa nomination aux fonctions de maire, et de la retraite de M. Gagneux, il y a lieu de désigner deux Membres du Conseil pour les remplacer comme répartiteurs.

Le Conseil nomme MM. Darenne et Dujoncoy répartiteurs, en remplacement des précédents.

Nomination de deux Membres du Conseil, pour assister le Maire aux adjudications.

M. le Maire invite le Conseil à choisir deux de ses Membres pour l'assister aux adjudications à faire pour le compte de la commune pendant l'année 1878.

Le Conseil nomme MM. Dujoncoy et de La Tullaye.

Nomination d'un administrateur de la Caisse d'Épargne.

M. Decolange demande, attendu l'incompatibilité des fonctions de maire et de celles d'administrateur de la Caisse d'Épargne, qu'il soit pourvu à son remplacement en cette dernière qualité.

Le Conseil nomme M. Forteau, l'un de ses membres, administrateur de la Caisse d'Épargne, en remplacement de M. Decolange.

Etablissement d'un préau, de cabinets d'aisances et d'urinoirs au Collège.

M. le Maire explique au Conseil qu'il est utile d'établir, dans la nouvelle cour du Collège, dite Cour des Grands, un préau, des cabinets d'aisances et des urinoirs.

Le Conseil décide que cette question sera examinée par une commission de quatre membres, et il nomme MM. Chalange, Chesnault, Darenne et Blanchet, pour donner une solution.

Modification au Règlement des Sapeurs-Pompiers.

M. le Maire donne communication au Conseil d'une lettre de M. le Préfet de Seine-et-Oise, en date du 31 janvier 1878, relative à la Caisse de secours et pensions de retraite des Sapeurs-Pompiers de la commune, dont l'établissement a été proposé par la délibération du 23 novembre 1877.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide que le taux de la pension de retraite sera fixé à 60 fr. pour les sous-officiers, caporaux, sapeurs-pompiers, tambours et clairons, après vingt-cinq ans de services effectifs, pourvu qu'ils justifient que des infirmités ou autres causes qui les empêchent de continuer leur service.

Pétition pour la création d'un nouveau marché.

M. le Maire donne communication à l'assemblée d'une pétition adressée au Conseil municipal par un grand nombre d'habitants de la Ville, demandant la création d'un nouveau marché plus spécialement horticole, sur la place Geoffroy-Saint-Hilaire, le mercredi de chaque semaine.

Cette question demandant un examen approfondi, le conseil nomme une commission de cinq membres. MM. Dujoncoy, Chesnault, Bouillet, Blanchet et Bouché sont nommés. Un rapport sera présenté au Conseil, qui avisera.

Nomination d'un Conservateur du Musée.

Le Maire invite le Conseil à nommer un Conservateur du Musée, en remplacement de M. Blavet, démissionnaire.

Le Conseil nomme M. Achille Dujardin.

La suite de la session a été remise au lundi 11 de ce mois.

C'est aujourd'hui samedi que le Conseil de Préfecture doit statuer sur la validité de l'élection de M. Béliard comme membre du Conseil municipal, dont le pointage avait donné lieu à une erreur relevée par M. Chesnault, après la rédaction du procès-verbal. Cette erreur, toute matérielle et à l'avantage de M. Béliard, lèvera certainement, nous l'espérons, le motif d'absence regrettable de ce Membre, aux réunions du Conseil.

* * Lundi prochain, 18 du courant, aura lieu, à la Mairie d'Etampes, à deux heures de relevée, l'adjudication des travaux de construction d'un lavoir public à Charpeau.

Le devis s'élève à la somme de 4,129 fr. 60 c.

Situation générale

DE LA CAISSE D'ÉPARGNES D'ETAMPES, Au 31 décembre 1877.

RECETTES :	FR. C.	FR. C.
Solde au 31 décembre 1876.....	2,195,437 23	
Transferts recetues.....	65,219 32	
Intérêts payés.....	1,463 70	
Versements.....	847,103 »	
Total du Crédit.....	3,049,223 25	ci. 3,049,223 25
DÉPENSES :	FR. C.	FR. C.
Achats de rentes.....	85,574 00	
Transferts paiements.....	5,858 98	
Remboursements.....	461,210 20	
Total du Débit.....	552,643 78	ci. 552,643 78
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1877.....		2,496,579 47

Certifié par le Caissier, soussigné.
DUPERCHE.

Etat-civil d'Etampes pendant l'année 1877.

NAISSANCES.

Garçons.....	81	} 175
Filles.....	94	
Enfants légitimes		} 158
Garçons.....	71	
Filles.....	87	
Enfants naturels		} 175
Garçons.....	9	
non reconnus		} 6
Filles.....	6	
Reconnaissance d'enfant naturel (fille).....	2	

MARIAGES.

Entre garçons et filles.....	53	
Entre veufs et filles.....	8	} 64
Entre veufs et veuves.....	2	
Entre garçons et veuves.....	1	
Il y a eu 34 mariages avec contrats.		
Actes non signés par l'époux.....	3	
par l'épouse.....	3	
Nombre de mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés.....	2	

DÉCÈS.

De 1 an à 5 ans		
Garçons.....	10	} 16
Filles.....	6	
5 à 10		
Garçons.....	3	} 4
Filles.....	1	
10 à 20		
Garçons.....	3	} 10
Filles.....	7	
20 à 30		
Hommes.....	9	} 18
Femmes.....	9	
30 à 40		
Hommes.....	11	} 17
Femmes.....	6	
40 à 50		
Hommes.....	11	} 21
Femmes.....	10	
50 à 60		
Hommes.....	11	} 14
Femmes.....	3	
60 à 70		
Hommes.....	15	} 30
Femmes.....	15	
70 à 80		
Hommes.....	15	} 34
Femmes.....	19	
80 à 90		
Hommes.....	8	} 18
Femmes.....	10	
90 à 95		
Homme.....	1	} 4
Femme.....	3	
Mort-né.....	1	
Total.....		214

Dans ce chiffre sont compris 27 décès constatés à l'Hospice, pour des individus étrangers à la commune.

RÉCAPITULATION.

Naissances.....	175
Décès.....	214
Décès en plus.....	39

* * Une réunion privée, tenue lundi 11 février, chez M^{me} V^e DEBERGUE, à l'effet de fonder un cercle qui serait dénommé : Cercle de l'Union du Commerce et de l'Industrie, a donné pleine satisfaction à ses organisateurs.

Soixante commerçants ou industriels ont adhéré déjà aux Statuts projetés, et sont devenus membres participants. Les demandes d'admission peuvent être adressées à MM. PHILIPPE, Edouard BAUDOUIN, GIBAUDAN fils et DUJONCOY fils, fondateurs délégués, chargés de l'organisation et de l'installation dudit cercle.

Théâtre d'Etampes.

Soirée du 10 Février 1878.

Concert public

Donné par M. Ch. MOLÉ, avec le concours de M^{lle} Zoé MOLÉ, JEANNE GOBY, MM. BERNARD, CROS-SAINT-ANGE, GOBY, DEMARST et LÉON MARTIN.

Le goût de la musique n'est pas aussi éteint dans no-

tre bonne ville d'Etampes, qu'on se plaît à le dire : le concert de dimanche nous en fournit la preuve. L'attraction n'est pas aussi générale, cela se conçoit, que lorsqu'il s'agit d'une représentation dramatique qui est à l'adresse du plus grand nombre; mais il est bon de constater que, dès la veille, toutes les places susceptibles d'être louées, étaient retenues, et que maintes combinaisons ont dû être employées pour pouvoir assister à la soirée offerte par M. Molé.

La société d'élite qui garnissait la salle avait gardé bon souvenir du concert du 27 décembre dernier, et elle avait à cœur de venir apporter au savant et intéressant bénéficiaire et son obole et ses bravos.

Nous regrettons que le temps et l'espace ne nous permettent pas de distribuer nominativement et un à un les applaudissements écrits auxquels les artistes ont si légitimement droit, mais le public a si bien et si largement fait cette agréable besogne, que nous ne pourrions être ici que l'écho bien amoindri des chauds bravos prodigués l'autre soir.

Cependant nous ne pouvons clore ces quelques lignes sans dire un mot de *La petite Marieuse*. — Ceux qui n'ont pas eu la chance — car c'en était une — d'assister à la soirée de dimanche, ne peuvent se rendre compte de l'occasion à peu près unique qu'ils ont négligé de savourer : qu'on se figure une jolie petite comédie de salon, bien conçue, bien écrite, jouée par l'auteur donnant lui-même la réplique à sa propre fille — une nouvelle Léontine Fay — qui compte à peine quatorze printemps, et pourtant déjà Pensionnaire — vous entendez bien : Pensionnaire du Conservatoire.

Nous émettons un vœu auquel s'associera, sans nul doute, le public qui a vu et entendu la charmante enfant; — ce vœu consiste à voir, dans un temps rapproché, Mademoiselle Jeanne Goby jouer sur notre scène la délicieuse comédie de M. Théodore Barrière : *Le feu au couvent*.

Vous ne repousserez pas notre vœu, n'est-ce pas, Mademoiselle?

Musée d'Etampes.

EXTRAIT du procès verbal de la séance de la Commission, du 7 janvier dernier.

Dons nouveaux :

Un médaillon en vitrail représentant un martyr; — onze pièces d'imagerie ancienne; — petite cuvette en cuivre émaillé, style Louis XIV; — barillet en émail provenant d'une clepsydre. Le tout offert par M. Edouard Simon, marchand de bois à Etampes. Buste en bronze de M. Darblay aîné (Auguste-Rodolphe), né à Etampes, en 1784, mort en 1873; député à l'Assemblée législative, de 1849 à 1855. Don de Henri Muret, son petit-fils, propriétaire à Torfou (Seine-et-Oise).

Vingt-six jetons, parmi lesquels on remarque : jeton frappé en souvenir de la naissance du dauphin de France, fils de Louis XIV, 1661; — jeton de 1668 avec le buste de la reine, et la devise : « Pour moi comme pour lui, mon Jason a vaincu. » — Jeton de l'Ordinaire des guerres, 1668, avec la devise : « Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. » — Jeton de Louis XV, frappé en souvenir de la prise de Fontarabie, 1719. Don de M. Eugène Riquois, ouvrier mégisier à Etampes.

Quart d'écu de Henri III, frappé à Bayonne. Il a été trouvé au Petit-Saint-Mard, par le donateur, M. Charles Pinguenet, jardinier-pépiniériste à Etampes.

Lettre autographe de notre savant compatriote Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire, datée du 10 mai 1836.

Lettre autographe (datée de 1841) de M. Geoffroy-Château, né à Etampes. Il fut juge au tribunal de la Seine, et il a publié plusieurs ouvrages, notamment : *Napoleon apocryphe*, 1837, in-8, et l'une des meilleures éditions de *La Farce de Pathelin*, 1853, in-18.

Lettre autographe de M. Alexandre de Laborde, de Méréville, sans date.

Portrait lithographié de Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire, dessiné en 1852, par F. Salucci.

Le tout offert par M. Barbier, bibliothécaire à la Bibliothèque du Louvre, sous le règne du roi Louis-Philippe.

— Par décret du Président de la République, a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur, M. Sauvâtre, marquis de Barthélemy, préfet de Seine-et-Oise, avocat au barreau de Paris, conseiller général des Bouches-du-Rhône de 1867 à 1870 et de 1873 à 1877, attaché au ministère des affaires étrangères de 1848 à 1854, membre du Comité du Contentieux du même département en octobre 1870, préfet d'Ille-et-Vilaine de février 1871 à juin 1873, préfet de Seine-et-Oise du 18 décembre 1877. Services exceptionnels.

Cour d'Assises de Seine-et-Oise.

Présidence de M. le conseiller DESMAZES.

Audiences des mardi 15 et mercredi 16 janvier 1878.

Empoisonnement d'un mari par sa femme. — La dame Mélanie-Caroline Fontaine, veuve du sieur François-Pascal Lerondeau, entrepreneur de maçonnerie à Châteaufort, est accusée d'avoir empoisonné son mari. L'accusée a 42 ans, mais paraît plus jeune qu'elle ne l'est réellement; elle est brune, de figure régulière et délicate, assez jolie, de taille moyenne et bien prise et de maintien décent, elle parle avec facilité et répond avec calme et fermeté aux questions qui lui sont posées.

L'accusation lui reproche d'avoir empoisonné son mari et attribue la cause de ce crime à l'impatience de se délivrer d'un mari qu'elle détestait, et qu'elle accusait de n'être pas comme un homme devait être et qu'elle avait accablé d'injures et de mauvais traitements avant la catastrophe finale.

Voici, du reste, les faits tels que les expose l'accusation.

Il y a dix-neuf ans environ, la demoiselle Fontaine a épousé Lerondeau qui avait treize ans de plus qu'elle, à cause de sa fortune et de sa position d'entrepreneur. Les premières années de cette union furent tranquilles. Une fille naquit des deux époux et dès après sa naissance la discorde entra dans la maison qui devint insupportable pour l'époux.

La femme Lerondeau, d'un tempérament ardent, violente, acariâtre, impérieuse et despotique, cherchait sans cesse querelle à son mari, lui reprochant et sa froideur envers elle et sa négligence à faire rentrer les sommes qui lui étaient dues. Sa belle-mère, qui vivait avec elle, vint à mourir ayant eu beaucoup à se plaindre des mauvais traitements de cette bru, qui, entre autres sévices lui distribuait une nourriture insuffisante et de rebut.

A partir de ce décès, Lerondeau craignant pour sa fille les mauvais exemples de ces discussions journalières, se décida à la mettre en pension, malgré l'opposition de sa femme et l'irritation que causait à la mère l'éloignement de son enfant. A partir de ce moment, la maison devint un enfer. Chaque jour la femme Lerondeau accablait son mari d'injures et le frappait; elle ne lui préparait pas ses repas et il était obligé d'aller manger au dehors. Elle l'enfermait dans sa maison. La

nuit, elle le chassait de sa chambre et l'envoyait, en plein hiver, coucher dans sa grange sur un tas de foin. Elle lui cachait son argent, et le pauvre Lerondeau était obligé d'en emprunter à ses ouvriers. Elle laissait les effets de son mari dans un état de délabrement honteux, et si celui-ci en achetait de neufs elle les lacérait et les détruisait même. L'accusation prétend qu'elle s'adonnait à l'ivrognerie, et que sous l'influence des excitations alcooliques elle devenait encore plus méchante et plus haineuse.

D'après plusieurs témoignages, dans les derniers temps, l'accusée annonçait l'intention de se défaire de son mari. Un jour elle lui disait : « Tu ne mourras pas, tu crèveras comme un chien; je viendrai bien à bout de ta peau. » Une autre fois : « Va, si je ne craignais pas la justice, je te ficherais un coup de fusil. »

Depuis deux ans, Lerondeau était sujet de temps en temps à de violentes crampes d'estomac, il vomissait et se roulait à terre dans ses accès. Ces crises se manifestèrent à la suite des repas qu'il prenait dans sa propre maison.

Ces accidents que sa constitution robuste, son existence tranquille et ses habitudes de sobriété rendaient inexplicables, lui inspiraient une certaine défiance, et quoiqu'il n'en parlât point habituellement, plusieurs jémoins qui en ont déposé requèrent la confiance de ses appréhensions.

Le 23 juillet dernier, vers deux heures de l'après-midi, pendant une scène violente de coups entre la femme et le mari, les voisins virent et entendirent Lerondeau roulant sur le sol et s'écriant : oh! la malheureuse, elle m'a donné le coup de la mort.

Attirées par le bruit, les femmes Pelletier et Lefebvre accoururent et offrirent leurs soins à Lerondeau. — Laissez-moi mourir, disait celui-ci, et comme elles insistaient, le pauvre mari qui était un camarade d'enfance de la femme Lefebvre, ajouta : « Laissez-moi, elle est là qui nous écoute. » La femme Pelletier sortit pour aller chercher un oreiller et elle aperçut effectivement la femme Lerondeau qui les observait de la grange où elle était cachée.

Le lendemain, pendant que son mari souffrait encore des violences de cette scène, l'accusée alla trouver la dame Pelletier et lui reprocha sa conduite de la veille et ajouta, en parlant de son mari : « oui, je le déteste parce qu'il n'est pas un homme comme il devrait être. » La femme, du reste, n'apporta aucun secours à Lerondeau, ne donna aucun remède et ne songea même point à faire appeler un médecin.

Le 25 juillet, Lerondeau se sentit soulagé, et le 26, au matin, sa femme lui présenta une soupe au pain qu'elle avait préparée et dont elle ne prit pas sa part. Il la mangea sans observation quoique le goût en fût aigre. Peu après une nouvelle querelle éclata. L'accusée somma son mari de sortir; celui-ci répliquait en gémissant : tu veux donc me faire mourir de chagrin? Elle se jeta sur lui et le poursuivit avec des pierres à la main. Sa fureur était telle qu'elle ne pouvait prononcer aucune parole. Elle poussait des sons articulés.

En quittant son domicile, Lerondeau se rendit à ses travaux. Il se sentait fatigué et il l'était en effet à ce point qu'il ne put aider ses ouvriers à faire un chargement dont ils s'occupaient. Bientôt après il quitta son chantier, rentra quelque temps chez lui et revint, donna quelques ordres, puis prit la route qui conduisait chez un de ses amis à Voisins-les-Huit. Il n'avait pas mangé depuis le matin. Au moment où il passa sur un pont appelé le pont des Rigoles, vers deux heures et demie, il ressentit des douleurs épouvantables, et se penchant sur le parapet, il se mit à vomir et à cracher en poussant des cris. On accourut et on l'emmena dans une grange. Au bout de quelques minutes il succomba au milieu de douleurs atroces en s'écriant : ma fille! ma pauvre fille!

Son corps fut, peu d'instants après, rapporté à Châteaufort. En le voyant entrer chez elle, elle ne manifesta aucune douleur, aucun étonnement et ne pleura pas.

Cette fin si soudaine n'avait pu avoir une cause naturelle et les soupçons s'élevèrent aussitôt contre la femme Lerondeau. Une autopsie fut faite. Elle révéla des lésions intestinales qui étaient, d'après l'accusation le résultat d'un empoisonnement. Le rapport médical a constaté en outre des plaies intestinales cicatrisées qu'il attribue à des tentatives antérieures d'empoisonnement. L'analyse chimique des viscères a fait retrouver des traces d'acide oxalique ou sel d'oseille : ce poison absorbé à petites doses, entraîne fatalement la mort.

Lerondeau était une nature honnête et bonne. Il n'avait pas d'ennemis. Toute l'instruction et tous les débats prouvent qu'il aimait trop la vie pour songer à un suicide.

La femme Lerondeau nie absolument avoir versé quoi que ce soit de malfaisant dans les aliments de son mari, elle nie avoir jamais exercé sur lui de mauvais traitements. S'il y avait fréquemment des querelles entre eux, elle prétend qu'elles provenaient du caractère vif et emporté de son mari qui ne souffrait pas la contradiction et traitait de fausseté les propos qu'on lui attribuait et qui auraient consisté à dire : je ne t'aime pas parce qu'il ne remplis pas envers moi ses devoirs conjugaux; ou bien, quand mon mari mourut, j'en prendrai un jeune. Elle ajoute qu'elle n'a jamais frappé son mari et que si ce dernier portait parfois des vêtements délabrés, c'est parce qu'il se négligeait lui-même par goût.

L'audience du mardi a été remplie par l'interrogatoire de l'accusée et l'audition des témoins.

Dans l'intervalle de l'audience du mardi à celle de mercredi, M. le Président, en vertu de son pouvoir discrétionnaire a fait procéder à une nouvelle expertise des parties empoisonnées du corps de Lerondeau par trois chimistes, MM. Moreau et Lauth, de Paris, et Rabot, de Versailles.

A l'audience du mercredi, on a entendu ces trois chimistes, pour les deux premiers il y a doute sur le point de savoir s'il y a eu réellement empoisonnement. M. Rabot ainsi que le docteur Bernier qui tous deux ont procédé à la première autopsie, affirment que dans leur esprit il n'y a aucun doute et que Lerondeau a véritablement succombé à un empoisonnement par le sel oxalique.

La parole est ensuite donnée à M. de Froidefond des Farges, procureur de la République, qui soutient l'accusation avec une grande énergie. M^e Lachaud père, avocat du barreau de Paris, présente ensuite la défense. M. le Président résume ces importants débats.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité mitigé par l'admission des circonstances atténuantes en faveur de l'accusée. En conséquence, la cour a condamné la femme Lerondeau à vingt ans de travaux forcés.

Le concours général d'animaux gras, de volailles, de produits et d'instruments agricoles sera ouvert au Palais de l'Industrie, du 21 au 27 février courant.

De tous côtés s'élèvent de nombreuses réclamations au sujet des allumettes chimiques. Le public se plaint avec beaucoup de raison que les allumettes de la compagnie soient de qualité inférieure, que le bois soit mal taillé, cassant, mal soufré et qu'on use souvent quatre allumettes avant de pouvoir en faire prendre une seule.

Nous signalons ces plaintes légitimes à qui de droit. Le public paie les allumettes assez cher pour qu'on les livre de bonne qualité.

Beaucoup de personnes que leurs occupations retiennent toute la journée hors de chez elles ne peuvent se soigner lorsqu'elles sont atteintes de rhumes, bronchites, catarrhes, ou autres affections des bronches ou des poumons.

Rien de plus facile maintenant avec les capsules de goudron de Guyot, qui remplacent les tisanes, sirops, loochs et pâtes pectorales. Il suffit de prendre deux de ces capsules au moment de chaque repas. Le flacon du prix de 2 fr. 50, contenant 60 capsules, ce traitement si efficace ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de toute autre médication. Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur chaque flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs.

Dépôt, à Etampes, dans la plupart des pharmacies.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 16,260 fr., versés par 96 déposants dont 16 nouveaux.

Il a été remboursé 43,710 fr. 96 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 8,331 fr., versés par 47 déposants dont 6 nouveaux.

Il a été remboursé 2,918 fr. 03 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 4,606 fr., versés par 14 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 292 fr. 44 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 7,144 fr., versés par 36 déposants dont 8 nouveaux.

Il a été remboursé 636 fr. 82 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 4,216 fr., versés par 20 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 2,842 fr. 50 c.

M. BROSSONNOT - BROSSONNOT

Marchand Boucher à Etampes, a fait abattre, cette semaine, dans la commune de Morigny, 1 Bœuf, 2 Veaux et 5 Moutons.

LOUIS LÉVY

DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS, EXPERT DENTISTE à la Justice de paix du X^e arrondissement.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du Café de la Paix, les Samedi 2 et Dimanche 3 Mars.

Il recevra régulièrement le premier samedi et le lendemain dimanche de chaque mois.

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'aviser directement à son domicile à Paris.

M. Robert BENSUSAN, dentiste de Paris, continue de venir tous les samedis à Etampes, consultations à l'hôtel du GRAND-COURRIER.

M. BENSUSAN restera à Etampes les dimanches, lorsqu'on lui en fera la demande.

AVIS.

M. CHÉNOT Adolphe, entrepreneur de vidanges, 45, place Saint-Gilles, à Etampes, fait savoir à MM. les propriétaires que ses prix sont fixés ainsi qu'il suit :

Vidange des matières solides. 8 fr. le mètre cube, des matières liquides 40 fr. 65

Théâtre d'Etampes.

Dimanche 17 Février 1878.

LE MARQUIS DE VILLEMER, drame en quatre actes, de GEORGE SAND.

Les Bureaux ouvriront à 7 h. 1/2. — On commencera à 8 h. 1/4.

On demande un Ménage pour tenir la loge de Concierge de la Sous-Préfecture.

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 7 février au 13 inclus.

Table with columns: NOMS des Bouchers et Charcutiers, Taureaux, Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs, TOTAL.

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi, NANCASSIES.

Etat civil de la commune d'Etampes.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1^o ARNAUD Narcisse, 31 ans, carrossier, rue Saint-Jacques, 113; et D^{lle} JOURDAIN Marie-Clotilde, 21 ans, sans profession, rue du Haut-Pavé, 52.

2^o DESRAYES Louis-Eugène, 27 ans, cantonnier à Saint-Hilaire; et D^{lle} PIVARD Marie-Louise, 20 ans, domestique, demeurant de fait au Chesnay, commune d'Etampes, et de droit à Saint-Hilaire.

3^o PINSON Cyrille-Frédéric, 40 ans, pépiniériste-horticultriceur, faubourg Eveyard, 29; et D^{lle} PIXCELOUP Louise-Marthe-Éléonore, 27 ans, couturière, rue Croix-Péchée, 3, à Orléans.

DÈCÈS.

Du 9 Février. — DAVID Rustique-Julien, 65 ans, rentier, rue St-Jacques, 15. — 12. LEFEBVRE Alphonse-Bertrand, 66 ans, juge au Tribunal civil de première instance d'Etampes, rue Ste-Croix, 10. — 16. CLÉNET Anne-Henriette, 68 ans, propriétaire, rue de la Juiverie, 21.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

MUSÉE DES FAMILLES.

29, rue St-Roch. — Paris. Prix de l'abonnement d'un an : Paris, 7 francs. Départements : 8 fr. 50

Sommaire des matières de février 1878. Les Célébrités contemporaines. — Mgr Dupanloup. Les Voyageurs modernes. — A travers l'Afrique. La Science en famille. — Les fausses Pierres véritables. Variétés. — Les Boissons. Récits historiques. — Chimène (suite). Les Légendes de la Jeunesse. — La Croisade des Enfants. Chronique : Histoire du mois. Illustrations. — Monseigneur Dupanloup. — Etablissement du Senhor Gonçalves. — Les Français à Heidelberg. — Une Brasserie à Londres. — Un Juge aux Etats-Unis. — L'Assassinat d'Escovedo. — La Lettre. — Le Moine et le Clerc. — Les Prudhommes. — Le Bon-Marché. Mercure de France. — Théâtres.

SANTÉ A TOUS

adultes et enfants rendu sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 31 ans de succès. — 100,000 cures réelles par an. La REVALESCIERE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraine, surdités, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consorption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépression, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropsie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique - Revalésière Du Barry.

Cure n^o 67,514. Naples, ce 17 avril. — Monsieur, — Par suite d'une hépatite, j'étais tombé dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalésière est bien nommée, car, bœni soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. Marquise DE BRÉHAN.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésière, en boîtes de 4, 7 et 16 fr. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 378 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 56 et 70 fr. franco. — DÉPÔTS à Etampes, chez M. THOUVENIN, rue Saint-Jacques, n^o 121; chez M. JUREUX, épicer, rue Sainte-Croix; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, LITRE, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

HALLE DE PARIS.

Table with columns: Farines, Restant de la veille, Arrivages du jour, Total, Ventes du jour, Restant disponible, Prix moyen du jour.

Table with columns: Grains, Blés du rayon, Orges de Beauce, Escourgeons, Avoines noires, grises.

Table with columns: Pailles et Fourrages, La Chapelle, 11 Février, 1^{re} qté, 2^e qté, 3^e qté.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, 56, RUE JACOB, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la Mode Illustrée offre à ses abonnés, en leur prodiguant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT et C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS : 1^{re} édition, 3 mois, 3 f. 50; 6 mois, 7 f.; 12 mois, 14 f. 4^e — avec une gravure colorée, chaque numéro : 3 mois, 7 f.; 6 mois, 13 f. 50; 12 mois, 25 f.

S'adresser également dans les librairies des départements.

GOÛTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'antigoûtueux bouche (Sirop végétal spécial autorisé contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques), ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Sous-dépôts dans les pharmacies.

Dépôt à Etampes, chez M. LEPROUST, pharmacien, rue Saint-Jacques, 52-44

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

26-4

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux PUBLIÉS au chef-lieu de l'arrondissement.

JOURNAL JUDICIAIRE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ETAMPES. (67^{me} Année.)

Etude de M^e BREULL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 50.

ERRATA.

Insertion numéro 2 : Vente sur licitation en la Mairie de Milly;

A la quarante-deuxième ligne, au lieu de : Cheval, lisez : Charpentier.

A la quarante-huitième ligne, au lieu de : Meneux, lisez : Cheval.

Etampes, le quinze février mil huit cent soixante-dix-huit.

Signé, L. BREULL.

(1) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

Faillite BIDOCHON.

DÉCLARATION.

Par jugement du Tribunal de commerce d'Etampes, du treize février mil huit cent soixante-dix-huit, le sieur FRANÇOIS GERMAIN-ALFRED BIDOCHON, débiteur de vins à Landreville, commune d'Ormoy-la-Rivière, a été déclaré en état de faillite.

La cessation des paiements a été fixée provisoirement au dix du même mois.

Ont été nommés :

Juge-commissaire, M. DEPAUL, juge suppléant; Syndic provisoire, M^e BREULL, avoué.

Le Greffier en chef du Tribunal, Ad. MALON.

VENTE

Par suite de conversion, En l'étude et par le ministère de M^e SIGOT, Notaire à Malesherbes, commis à cet effet,

DE CINQ PIÈCES DE TERRE ET VIGNE

Sises au terroir de Boigneville, EN 5 LOTS

L'adjudication aura lieu le Dimanche 10 Mars mil huit cent soixante-dix-huit, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu sur la requête collective des parties par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le dix-huit décembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré et mentionné au bureau des hypothèques;

Et aux requêtes, poursuite et diligence, de M. Théophile DELORME, épicer marchand de vins, demeurant à Boigneville;

Ayant pour avoué M^e Chenu;

En présence, ou lui dûment appelé, de :

M. Jules Feuillas, entrepreneur de routes, demeurant à Touvaux, commune de Boigneville;

Ayant pour avoué M^e Bouvard;

Il sera procédé, le Dimanche dix Mars mil huit cent soixante-dix-huit, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Sigot, notaire à Malesherbes, commis à cet effet, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Article premier. — Sept ares quatorze centiares de terre, formant le surplus d'une pièce de douze ares soixante-seize centiares, dont partie a été prise pour la construction du chemin de fer, située au champier de la Vallée-de-Prinvault, terroir de Boigneville; tenant d'un long M. Massé, d'autre long le chemin de la Grande-Vallée, d'un bout le chemin de Gollainville à Argeville, et d'autre bout les héritiers Jean-Louis Gaurat.

Cadastrés sous la section E, numéro 81, lieu dit la Grande-Vallée-de-Tourneaux, pour une contenance de huit ares cinquante centiares, quatrième classe, revenu trente-quatre centimes.

Article deuxième. — Cinquante-un ares sept centiares de terre, situés à Tourneaux, terroir de Boigneville; tenant d'un long M. d'Aboville et autres, d'autre long MM. Jean-Louis et Amand Gaurat, d'un bout M. Amand Gaurat, et d'autre bout M. Jean-Louis Gaurat.

Portés au cadastre sous la section E, numéros 90, 91 et 92 du plan, lieu dit Tourneaux, pour une contenance de soixante-un ares quarante-cinq centiares, quatrième classe, revenu deux francs vingt-trois centiares.

Sur ce dernier article, il existe une petite construction comprenant une maisonnette qui sera vendue en même temps que la pièce de terre.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Deuxième lot.

Six ares trente huit centiares de terre, sis au lieu dit la Chaussée-du-Moulin-Royneau, terroir de Boigneville; tenant d'un long M. d'Aboville, d'autre long M. Louis Hucher, d'un bout M. d'Aboville, et d'autre bout le chemin de Touvaux à Malesherbes.

Cadastrés sous la section C, numéro 180 du plan, lieu dit la Fontaine, pour une contenance de sept ares, première et deuxième classes, revenu six francs vingt-cinq centimes.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Troisième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre et vigne, sis au lieu dit la Roche-Guillaume, terroir de Boigneville; tenant d'un long levant et d'un bout nord Jean-Louis Gaurat, d'autre long couchant M. Auxière, et d'autre bout nord M. Sigot.

Cadastrés sous la section E, numéro 49 du plan, lieu dit la Grande-Vallée-de-Tourneaux, pour une contenance de trente un ares quatre-vingts centiares, quatrième classe, revenu un franc trente-cinq centimes.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Quatrième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre et vigne, sis à l'Allée-des-Noyers, terroir de Boigneville; tenant d'un long M. Amand Gaurat, d'autre long plusieurs, d'un bout le chemin de Boigneville à Malesherbes, et d'autre bout M. d'Aboville.

Portés au cadastre sous la section D, numéro 123 du plan, lieu dit l'Allée-des-Noyers, contenance quinze ares soixante-quinze centiares, troisième classe, revenu deux francs trente six centimes.

Portés à tort au jugement sus-énoncé pour une contenance de trente-un ares soixante-quinze centiares.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Cinquième lot.

Vingt-un ares un centiare d'après le cadastre, de terre, sis au lieu dit les Rocherjots, terroir de Boigneville; tenant d'un long à M. Fauche, d'autre long M. Roisneau, d'un bout le chemin de l'Aubeuvrier, et d'autre bout M. Eléonore Feuillas et autres.

Cadastrés sous la section R, lieu dit les Rocherjots,

Bulletin commercial.

Table with columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 9 au 15 Février 1878.

Table with columns: DÉNOMINATION, Samedi 9, Lundi 11, Mardi 12, Mercredi 13, Jeudi 14, Vendredi 15.

numéros 470, 471 et 472 du plan, quatrième classe, revenu quatre-vingt-quatre centimes.
 Sur la mise à prix de 20 fr.
 Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant sous-signé.
 A Etampes, le sept février mil huit cent soixante-dix-huit.

Pour original :
 Signé, **CHENU.**

S'adresser, pour les renseignements :
 A Etampes,
 4° En l'étude de M^e CHENU, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 100.
 2° En l'étude de M^e BOUVARD, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5.

A Malesherbes,
 En l'étude de M^e SIGOT, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété ;
 Et sur les lieux, pour visiter les immeubles.

En marge est écrit : Enregistré à Etampes, le sept février mil huit cent soixante-dix-huit, folio 76 recto, case 9. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime compris.

Signé, **DELZANGLES.**

Etude de M^e REGNAULT, notaire à Orléans,
 Rue des Petits-Soutiers, n° 31.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
 Le Samedi 2 Mars 1878, à une heure,
 En la salle de la Chambre des Notaires d'Orléans, sise place du Martroi, n° 45, et par le ministère de M^e REGNAULT, l'un d'eux,

LA BELLE FERME DE BOYNE

Sise commune de Baccon,
 Canton de Meung-sur-Loire (Loiret),
 CONSISTANT
 En bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables d'excellente qualité, le tout d'une contenance de 128 hectares appartenant à la Fabrique de l'église curiale de St-Paterne, à Orléans.

Cette Ferme est située proche le bourg de Baccon, sur les chemins de grande communication de Baccon à Ouzouer-le-Marché et de Meung-sur-Loire à Charsonville, et à six kilomètres de la station de Meung-sur-Loire.

Revenu. — Cette Ferme est louée, suivant acte authentique, aux époux Pinsard pour un temps de neuf années expirant le premier novembre mil huit cent quatre-vingt pour les bâtiments, et par la saison des mars mil huit cent quatre-vingt-un pour les terres, moyennant un fermage consistant en :

- 1° Argent : 2,700 fr. ;
 - 2° Cent quarante hectolitres de blé froment, livrables en nature ou payables en argent d'après les bases d'estimation fixées dans le bail, au choix du propriétaire ;
 - 3° Et faïssances estimées environ 110 fr., livrables en nature ou payables en argent, comme il vient d'être dit ;
- Et, en outre, à la charge pour les fermiers, d'acquitter les contributions foncières s'élevant à 840 francs environ.
 Ce revenu est susceptible d'une augmentation notable.

Mise à prix.... 175,000 fr.
 ON ADJUGERA SUR UNE SEULE ENCHÈRE.
 S'adresser, pour visiter, à M. PINSARD, fermier ;
 Et pour tous renseignements, à M^e REGNAULT, notaire.

Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes,
 Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE
 En la Mairie de Maise, le Dimanche 24 Février 1878,
 Par le ministère de M^e BUISSON, notaire à Milly,

MOULIN
 DIT LE MOULIN DE SAINT-ÉLOI,

ET DE
 3 hectares 21 ares 68 centiares de
TERRE, PRÉ & JARDIN
 EN NEUF PIÈCES.

Le tout loué jusqu'ici moyennant 6,000 fr. de loyer

annuel, et situé à Maise (Seine-et-Oise), à deux heures de Paris, sur le chemin de fer de Lyon, ligne du Bourbonnais.

Mise à prix du Moulin..... 25,000 fr.
 des autres immeubles 1,630
 Ensemble.... 26,630 fr.

S'adresser, pour les renseignements :
 A M^e CHENU, avoué à Etampes ;
 A M^e BREUIL, avoué à Etampes ;
 A M^e BUISSON, notaire à Milly ;
 Et sur les lieux. 2-2

A LOUER
 Pour entrer en jouissance par la levée des guérets de Pâques 1880,

Sises à Bouray,
 Station du chemin de fer de Paris à Orléans, à 39 kilomètres de Paris,

CONTENANT
 Pour la première Ferme : 112 hectares ;
 Pour la deuxième : 23 hectares.
VASTES BATIMENTS D'EXPLOITATION
 Pour chacune des deux Fermes.

S'adresser, pour les renseignements :
 Sur les lieux, à M. GUÉNEBAULT, régisseur au château du Mesnil-Voisin, près Bouray ;
 A Etampes, à M^e CHENU, avoué ;
 A Paris, à M. REGNIER, 5, rue Casimir-Périer.

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes.

A LOUER DE SUITE UN JARDIN
 Planté d'arbres fruitiers

AVEC PETIT BATIMENT SUR LA RIVIÈRE,
 Sis à Etampes,
 promenade des Prés, en face l'usine à gaz,
 Entièrement closés ;

Et pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON
 Sise à Etampes, rue Sainte-Croix, n° 46,
 Occupée par M^{me} V^e BROSSARD.

S'adresser, pour les renseignements :
 1° A M. JULES MOIZARD ; 2° à M^e DARDANNE, notaire.

Etude de M^e DAVELUY, notaire à Etampes.

A CÉDER A L'AMIABLE
 LE FONDS D'HOTEL GARNI

ET DE
CAFÉ - RESTAURANT
 Connu sous le nom d'Hotel des Voyageurs,
 Exploité à Etampes, Place de l'Embarcadère,
 par M. LENOIR.

Ce Fonds comprend le Matériel de café-restaurant, les meubles meublants garnissant les chambres, les marchandises en cave et la clientèle attachée à l'établissement.

Il sera fait, au profit de l'acquéreur, un Bail des lieux servant à l'exploitation dudit fonds.

S'adresser, pour tous renseignements :
 A M^e DAVELUY, notaire à Etampes ;
 Et pour visiter, sur les lieux. 4-3

Etude de M^e RAVAUULT, notaire à Méréville,

FONDS DE BOULANGERIE
 Situé à Méréville, place de l'Eglise,

A VENDRE A L'AMIABLE
 Pour entrer en jouissance de suite.

ONZIÈME ANNÉE DE BAIL.
 S'adresser, pour tous renseignements et traiter :
 Soit à M. BRIAUX, marchand boulanger à Méréville, propriétaire du Fonds ;
 Soit à M^e RAVAUULT, notaire audit Méréville. 3-3

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

ATTIRAIL DE CULTURE A VENDRE

AUX ENCHÈRES,
 Par suite de décès,
 EN LA FERME DU COUDRAY, SISE COMMUNE D'ÉTRÉCHY,
 Le Dimanche 17 Février 1878, heure de midi,
 Par le ministère de M^e ROBERT,
 Commissaire-priseur à Etampes.

DÉSIGNATION :
 6 Chevaux âgés de cinq à douze ans, avec leurs harnais, 10 Vaches laitières jeunes, 1 grande Voiture de culture, 1 autre voiture moins grande, 1 Tombereau, 1 Carriole, 1 Tapissière, 3 Charrues-reversoires, 1 Rouleau, 7 Herbes à dents de fer et à dents de bois, 1 Tareux neuf, 1 Trieur neuf, 2 Bascules avec leurs poids, Brouettes, Echelles, Claires de parc, Râteliers, Doubliers, Augettes, Baratte et Pois à lait, Grande quantité de fourrage. — Une Meule d'environ 30,000 kilogrammes de paille de blé, seigle et méteil, se trouvant sur un champ situé à La Fontaine, commune d'Étréchy, appartenant à M. Guillon.

Cette meule devant être vendue pendant le cours de la vente, au Coudray, devra être visitée par les amateurs avant la vente.

Et quantité d'autres objets.
 CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES.
 Dix centimes par franc en sus des prix d'adjudication. 2-2

Etude de M^e RAVAUULT, notaire à Méréville.

MATÉRIEL & USTENSILES

DE
 CAFETIER-LIMONADIER
 ET
 MOBILIER DE MÉNAGE
 DÉPENDANT
 de la communauté d'entre M. et M^{me} BOIVIN FORCE,
 et de la succession bénéficiaire de M. BOIVIN,

A VENDRE
 Aux enchères publiques
 Par le ministère de M^e RAVAUULT notaire à Méréville,
 Commis à cet effet par jugement sur requête du Tribunal civil de première instance d'Etampes, du 4 décembre 1877,
 A MÉRÉVILLE, RUE DE LABORDE,
 EN LA MAISON OU EST DÉCÉDÉ M. BOIVIN,
 Le Dimanche 24 Février 1878, à midi.

Cette vente comprendra :
 Premièrement. — Le Matériel et les Ustensiles à usage de cafetier, notamment : Billard, Chaises, Tabourets, Tables, Comptoir, Verres, Tasses, Bouteilles, etc., y compris différentes marchandises en Liqueurs et Vins.
 Le tout sur la mise à prix de 1,200 fr.
 A défaut d'enchères sur cette mise à prix, tous lesdits objets seront vendus en détail et par lots, au gré des amateurs.
 Deuxièmement. — Et divers objets de ménage, tels que : Meubles meublants, Lits, Draps, Linge et Effets d'habillement, et quantité d'autres ustensiles de ménage.

Au comptant.
 S'adresser et voir le cahier des charges en l'étude de M^e RAVAUULT, notaire à Méréville, qui fera visiter avant la vente.

GALE DES MOUTONS

Guérison prompte et sûre
 par la Liqueur antipsorique de MM. BELTON, pharmacien, et AUBIN, vétérinaire à Ouzouer (S.-et-O.).

DÉPÔTS : à Etampes, chez M. DELISLE, pharmacien ;
 à Angerville, chez M. GROUSTEAU, pharm. ;
 à Janville, chez M. HENRY, pharmacien ;
 à Orléans, chez M. FOUCAUT, pharmacien ;
 à Chartres, chez M. DELACROIX, pharm. ;
 à Rambouillet, chez M. LOUYARD, pharm. 26-4

A CÉDER
 Pour 14 années,
UNE BONNE FERME
 En parfait état de culture.

S'adresser à M^e BUISSON, notaire à Milly (Seine-et-Oise). 4-1

C'est surprenant !!!

5 Médailles. Breveté S. G. D. G.
GROS DÉTAIL

Sans connaître une seule note de musique, tout le monde est musicien en 30 minutes.

Ocarinas N° I - II - III - IV - V - VI - VII
 2 50 4 5 6 8 10 12
 Etuis..... 1 50 1 85 2 85 3 50 3 70 4 4 50
 Instruments accordés : pour duo, 45¢ — trio, 20¢ — quatuor, 30¢ — sextuor (dont 1 basse), 60¢ — septuor (dont 2 basses), 85¢.
 Ocarina élégante pour deux (avec étuis), pour accompagnement de piano, 45¢.
 Morceaux de musique, 1^{er} - 4 50 - 2^e - 2 50 - 3 50 (grand choix).

Envoyer mandat-poste pour recevoir franco ou contre remboursement non franco à la Compagnie Générale de l'Ocarina, 37, passage Jouffroy, 37, - Paris.

40^e ANNÉE.
LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
 Paraît tous les Dimanches
 En Grand format de 16 pages
 Résumé de chaque numéro :
 Bulletin financier. — Bulletin financier.
 Bilans des établissements de crédit
 4 fr. Recettes des ch. de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. 4 fr. par AN. Cours des valeurs en Banque et en Bourse. Liste des tirages. Vérification des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
 1 fort volume in-8°
 PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS
 Envoyer mandat poste ou timbres-poste.

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}
 DE PARIS
 21, BOULEVARD HAUSSMANN,
 Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU
 Loi du 11 novembre 1869
 DÉPÔT

GUANO DISSOUS DU PÉROU
 Convention du 15 Avril 1874
 DÉPÔT

DÉPÔTS EN FRANCE
 Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^{ie}.
 Ercey, chez M. E. VINCENT.
 Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}.
 Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
 Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C^{ie}.
 Havre, chez M. E. FICQUEL.
 Landerneau, chez M. N. VINCENT.
 La Rochelle, MM. D'ONIGNY et FAUSTIN fils.
 Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
 Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}.
 Melun, chez M. LA BARRE.
 Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.
 Paris, chez M. A. MOSNERON-DUPIN.
 St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

Maison spéciale pour produits destinés à l'Agriculture.

H. & J. DECONINCK d'Arras et de Dunkerque. Semences de printemps : Orge Chevalier, Avoine canadienne blanche, Avoine tartarienne noire, (Agence d'Halatte pour la France et la Belgique), Orges anglaises ; Avoine jaune de Flandre ; Bleds de mars ; Mâis ; Graine de Lin de Riga, etc. Engrais : Importation directe de NITRATE DE SOUDE autres Engrais chimiques, dosage garanti sur analyse. Tourteaux de toutes espèces et provenances pour nourriture et pour engrais.
 La maison H. & J. DECONINCK a toujours en vente, vers fin septembre de chaque année, environ 40 variétés de blés de semence français et anglais. 40-7

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE,
MAISON BOURGEOISE
 Avec GRAND JARDIN
 Sise à Etampes, rue du Haut-Paré, 9.

S'adresser, pour visiter, à M^{lle} Louise FAUCONNIER, rue Neuve-St-Gilles, 3 ;
 Et à M^e HAUTEFEUILLE, notaire. 4

FER BRAVAIS

Adopté dans tous les hôpitaux (FER DIALYSÉ BRAVAIS) Recommandé par tous les médecins.
 Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUÏSEMENT, PERTES BLANCHES, etc.
 Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide, il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac ; de plus c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents.
 C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.
 Dépôt général à Paris, 13, rue Lafayette (près l'Opéra) et 1^{er} Ph^{ie}.
 Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique ci-contre.
 Envoi gratis sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.
 Dépôt à Etampes chez M. LEPROUST, pharmacien. 3

TOPIQUE DE MILAN

Guérison rapide, sans danger et sans souffrance des Douleurs, Rhumatismes, Goutte, Névralgies, Lumbagos, Sciaticques, Courbatures, Ophthalmies, Congestions, Engorgements, Tumeurs, Charbons, Plaies de St. Antoine, Catarrhes, Coqueluche, Entournements, Bronchites, Crampes, Fluxions de poitrine, Pleurésies, Pneumonies, Crampes d'estomac, Épilepsies, Epilepsies, Paralytiques, Irritations du larynx et de la poitrine, l'ortocollis, etc.
 Supérieur à tous les Vésicatoires, Papiers-Stampignons, Turpiaz.
 N'EXERCANT PAS, COMME CES TOPIQUES, UNE ACTION FACHEUSE SUR L'ORGANISME ; LA MOELLE ÉPINIÈRE OU LES VOIES URINAIRES.
 Ph^{ie} GELIN, 38, r. Rochechouart, Paris, et principales Pharm^{ies}. 4-1

PHOTOGRAPHIE RICHOU

A ÉTAMPES, RUE DAMOISE.
Photochromie
 Nouveau procédé inaltérable.
SPÉ ALITÉ
 de Cartes émaillées. 4-1

ARSENATE d'OR

Dynamis du Docteur ADDISON
 Ce précieux reconstituant, dû à la combinaison de deux médicaments héroïques, combat victorieusement l'Anémie, les Maladies du système nerveux et celles provenant de l'appauvrissement du sang.
 Grâce à ses propriétés toniques et à la promptitude de son action, il est sans rival contre les Affaiblissements de l'organisme résultant de longues maladies.
 Pour se traiter soi-même, lire le Livre des Malades abandonnés (1 fr.) et les Maladies sans nom (60 c.), les deux, franco, 1 fr. 75, 114, rue de la Harpe, Paris. — Le flac. 6 fr. Ph^{ie} GELIN, 38, r. Rochechouart, et principales Pharm^{ies}. Envoi franco. 4-1

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
 Étampes, le 16 Février 1878.
 Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposés ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
 Étampes, le 16 Février 1878.
 Enregistré pour l'annonce n° Folio
 Reçu franc et centimes, décimes compris.
 A Etampes, le 1878.